

année, devra se vendre à très-bas prix, et nos cultivateurs feraient bien de saisir la première occasion de placement avantageux qui pourrait se présenter.

C'est peut-être ici le temps de demander si nos cultivateurs ne devraient pas donner plus d'attention à la production du beurre et du fromage, deux articles de consommation très-rémunératifs, quand ils sont exploités sagement. Encore une question qui pourrait faire le sujet d'intéressantes discussions dans les chambres de commerce, tout en rendant un service important à nos cultivateurs.

Nos journaux de campagne voudraient-ils publier quelques statistiques pour démontrer l'avantage des manufactures de fromage dans leurs localités, et soumettre quelques chiffres qui pourraient aider à éclaircir la question, de savoir s'il ne vaudrait pas mieux mettre en pâturages certaines terres plutôt que d'ensemencer avec de l'orge en attendant un traité de réciprocité qui pourra nous mettre sur le pied que nous étions autrefois.

SOUVENIR DE JEUNESSE.

C'était un lieu charmant, une roche isolée,
Seule, perdue au loin dans la bruyère en fleur ;
La ronce y rougissait, et le merle sifflait
Y jetait les éclats de sa note perlée.

C'était un lieu charmant ; là, quand les feux du soir
Estompaient l'horizon d'une lueur mourante,
En écartant du pied la luzerne odorante,
Tout rêveurs, elle et moi, nous allions nous asseoir.

Ce qui se disait là d'ineffablement tendre,
Nul langage ici-bas ne peut le répéter...
La brise se taisait comme pour écouter ;
Des fauvettes, tout près, se penchaient pour entendre.

Propos interrompus, sourires épiés,
Ces serments de cœur que j'éprouvais près d'elle,
Je me rappelle tout, jusqu'à mon chien fidèle
Dont la hanche servait de coussin pour ses pieds.

J'y retournai quinze ans plus tard. La folle avoine
De tons fades avait jauni le champ vermeil...
Et sur la roche, hélas ! sommeillaient au soleil
Deux compagnons de St. Antoine !...

LOUIS H. FRÉCHETTE.

Lévis, 8 août 1871.

LES ACCUSÉS COMMUNISTES.

L'attitude des accusés est telle qu'on l'a décrite dès l'origine du procès. Ferré, ce sanguinaire énergumène, sourit faute de pouvoir parler et montre à tout moment deux rangées de dents blanches agacées de ne pouvoir croquer.

Au physique, c'est un Glais-Bizoin, plus jeune, avec la bonhomie en moins.

Parfois il se lève subitement, et comme mu par un ressort ; on croirait voir alors un diable sortir de sa boîte ; c'est d'ailleurs ainsi qu'Alexandre Dumas fils l'a caricaturé sur une table du banc des journalistes.

Assi, toujours très-soigné comme tenue, promène sans cesse sur le public ses yeux vifs et intelligents.

Il pose.
Assi n'est pas un ambitieux vulgaire, et il veut tirer de la situation tendue où il se trouve, tout le profit possible comme réclame.

Il paraît tenir en profond mépris ceux de ses collègues qui, devant le conseil de guerre, rient le Comité central, la Commune ou le Comité de salut public.

Urbain a une physionomie ingrate et répugnante avec son nez épaté au milieu de sa figure ronde et plate.

C'est un magister de bas étage, qui a contre la société toutes les haines de l'impuissant et du déclassé.

Billioray me fait l'effet d'un fort et d'un *m. l'n.* Au collège ou au régiment, il devait prendre la parole au nom de la classe ou de la compagnie, pour adresser au chef les réclamations de ses camarades.

Il parle bien, ce grand garçon blond, aux traits vulgaires ; à peine a-t-il ouvert la bouche que vous voyez les accusés—comparses moins bien doués—incliner la tête en signe d'adhésion.

Ce qui permet de supposer que son influence était grande sur la foule des ignorants et des timides qui siégeaient à la Commune.

Aujourd'hui, il cherche à se disculper, comme un accusé ordinaire, des atrocités commises sous son règne, et son unique préoccupation est d'établir qu'il a donné sa démission de membre du Comité de salut public, le 21 mai, c'est-à-dire à l'heure du danger.

Assi tortille ironiquement sa moustache et plisse légèrement les lèvres en le voyant se débattre dans ce cahos.

Parmi les accusés interrogés jusqu'à ce jour, Jourde présente, sans contredit, le type le plus curieux et le plus intéressant à étudier.

Grand, maigre, longue barbe rousse, une figure de piocheur maladif, qui n'a rien de sympathique. Jourde a la parole facile et manie les chiffres comme un rapporteur du budget impérial.

Je voudrais le voir ministre des finances... dans une république de l'Amérique méridionale.

De son interrogatoire et des témoignages qu'on a pu recueillir, il résulte que Jourde a apporté, dans l'administration des finances, dont il s'est trouvé investi tout à coup, lui simple employé de banque, une grande intelligence, et rien, jusqu'ici, ne prouve qu'il ait été malhonnête dans sa gestion.

LES FOUS DES ROIS DE FRANCE.

(Suite.)

Cette date véritable de la mort de Triboulet (1535-1538) déduit un fait rapporté dans toutes les histoires de France, ainsi que dans tous les *ana.* qui présentent ce Fou de cour comme vivant encore à la fin de l'année 1539.

En 1539, lorsque les Cantois se révoltaient contre la tyrannie impériale, Charles-Quint demanda un sauf-conduit à François Ier pour traverser la France, et le roi-gentilhomme lui accorda le libre passage à travers son royaume, sans avoir aucune intention de se venger d'un irréconciliable ennemi par une trahison. Dans cette circonstance, l'empereur était aussi imprudent que

son hôte fut généreux. Les avis ne manquèrent pas à François Ier, qui repoussa noblement toute insinuation perfide, et qui ne voulut plus se souvenir de sa captivité à l'Alcazar de Madrid. Charles-Quint, de son côté, eut sans doute à résister aux conseils de sa noblesse castillane, lorsqu'il osa se remettre à la bonne foi de son ancien prisonnier.

Triboulet, dit une tradition dont nous avons vainement cherché la source, écrivit sur ses tablettes le nom de l'Empereur, dès que celui-ci eut mis le pied sur les terres du roi qu'il avait non-seulement vaincu à Pavie, mais encore provoqué dans un cartel où il l'appelait déloyal et félon.

"Mon cousin, dit Triboulet au roi, j'ai inscrit en ces tablettes les noms et qualités des plus grands fous qui soient au monde : voilà comment notre cousin l'Empereur doit mener la danse, pour ce qu'il vient se rendre captif dans vos Etats en expiation du traité de Madrid."

"—Oui-da, méchant garçon, penses-tu que je le retienne en chartre privée ? reprit François Ier. A-t-il pas reçu ma foi de gentilhomme, moyennant laquelle il est plus en sûreté dans mon royaume que dans le sien propre ? Donc n'impute à folie sa noble fiancée en ma chevalerie."

"—J'attendrai, si vous plaît, pour effacer son nom, que vous l'ayez laissé honnêtement passer en Brabant. Après quoi, j'ôterai ledit nom, pour y ranger le vôtre en sa place."

D'autres historiens donnent à cette anecdote une forme plus ingénieuse et plus vraisemblable. Lorsque l'on apprêtait à Paris les fêtes de l'entrée de Charles-Quint, François Ier fit apporter au Louvre les magnifiques présents qu'il destinait à l'Empereur, et les étala aux regards avides de sa cour.

"C'est moult glorieusement recevoir notre cousin et sa césarienne majesté, dit Triboulet en retirant son bonnet à grelots pour l'arborer au bout de sa marotte ; je ne demeurerais point en arrière d'une si généreuse magnificence, et je veux aussi faire un don à l'empereur, arrivant dans la bonne ville de Paris."

"—Eh ! quel don sera-ce ? demanda le roi, qui craignait quelque impertinence de son Fou."

"—Vraiment, je lui donnerai mon bonnet comme au maître-ès-arts de la Folie, puisqu'il vient se jeter pieds et poings liés aux bras de son ennemi."

"—Trêve, monsieur du Fou, interrompit François Ier en colère : l'Empereur, se confiant à ma parole royale, n'a pas sujet d'appréhender qu'on le retienne."

"—Je n'y trouve rien à radier, mon cousin, mais j'attendrai l'issue des choses pour savoir qui aura mon bonnet : vous ou bien l'Empereur, à moins que tous deux en soyez coiffés en guise de diadème."

Ces deux anecdotes ont probablement été fabriquées d'après celle qui met en scène la duchesse d'Etampes, excitant le roi, son amant, à retenir en otage l'Empereur :

"Voilà une belle dame, mon cousin, dit François Ier à Charles-Quint en montrant madame d'Etampes, qui est d'avis que je ne vous laisse pas sortir de France avant que vous ayez révoqué le traité de Madrid."

"—Si l'avis est bon, il le faut suivre," répondit l'Empereur. Mais, deux jours après, il eut soin de prévenir ce dangereux avis, auquel l'influence d'une maîtresse favorite pouvait prêter beaucoup d'autorité, en offrant une bague de diamants à la duchesse d'Etampes, qui n'opposa plus d'entraves au départ de l'Empereur. Ce prince, suffisamment averti par le danger qu'il avait couru, se garda bien, à son retour, de passer sur le territoire français.

Mais, si l'on remonte à la source de la spirituelle saillie de Triboulet, on la trouve dans les *Sérees* de Bouchet, sieur de Boncourt, qui l'attribue au bouffon d'un duc de Milan, qu'il ne désigne même pas. Ce fut peut-être à l'imitation de ce bouffon que celui de François Ier se servit d'une adroite plaisanterie pour glisser un conseil de si profonde politique. En tous cas, un autre que Triboulet eut les honneurs de ce conseil, qui ne fut pas écouté, contre l'opinion des hommes d'Etat, plus soucieux de l'intérêt de la France que de l'honneur de son roi.

Voici le conte que le poitevin Bouchet adresse aux bonnes gens qu'il réunissait à ses *sérees*, remplies de propos joyeux et gaillards. Un duc de Milan avait un serviteur "qu'on estimait bouffon et plaisant, parce qu'il mettait en écrit et faisait registre de toutes choses qu'il pensait dignes d'être enregistrées en son diaire et papier-journal." Un jour, le duc, en feuilletant ce journal, fut bien surpris d'y voir son nom, attendu qu'il avait, disait une note, "baillé trente mille ducats à un maure qu'il ne connaissait que de huit jours, pour aller acheter des chevaux en Barbarie."

"Pourquoi m'as-tu couché sur ce papier au rang des fous ? demanda le duc en colère au bouffon, qui ne se défendit pas.

"—Pourquoi ? reprit-il ; pour autant que tu as baillé trente mille ducats à un nègre que tu connaissais à peine.

"—Bon ! si l'amène des chevaux pour mon argent, répliqua le duc, quelle folie aurai-je faite qui mérite d'être mise en ton livre ?

"—Il n'y aura rien de gâté, répartit le bouffon, car, s'il revient avec les chevaux, j'effacerai ton nom de mon papier et y mettrai le sien."

Triboulet, que Bouchet aurait nommé si l'anecdote avait eu rapport à lui, mourut peu de temps après l'année 1535, puisqu'un vers de Clément Marot, dans l'*Épître du Coq à l'âne*, publiée cette année-là, parle des *mores* et des *mor-sques* qui rivalisaient avec le bouffon du roi, quand la prise de Tunis par Charles-Quint eut donné au roi plusieurs monstres humains qu'on recrutait en Afrique pour les menus plaisirs de la royauté.

Tu ne sais pas : Tunis est prise ;
Triboulet a frères et sœurs.

Les *mes* du roi étaient aussi des espèces de bouffons qui chantaient des chansons étrangères et dansaient des danses grotesques. Triboulet succomba peut-être au chagrin qu'il ressentait de se voir préférer ces visages noirs et cuivrés, qui divertissaient les dames. L'auteur de sa disgrâce ne serait-il pas le nommé Ortis, que Clément Marot intitule *Mors du roi*, dans l'épigramme épigrammatique où il nous apprend que ce mahométan se fit chrétien au lit de mort, et voulut être enterré en habit de cordelier, suivant un usage commun alors chez les princes, puisque le fameux Albert Pio de Carpi devint aussi cordelier après sa mort. Voici l'épigramme d'Ortis :

Sous cette tombe git, et qui ?
Un qui chantait la *cochiqui* ;
Ci-git que dure mort piqua,
Un qui chantait la *co-higua* :
C'est Ortis ! oh ! quelles douleurs !
Nous les vîmes de trois couleurs
Tout mort, il m'en souvient encore :
Premièrement il était more ;
Puis, en habit de cordelier,

Fut enterré sous ce pilier ;
Et avant qu'eût l'esprit rendu,
Tout le sien avait dépendu (dépensé).
Par ainsi, mourut le folâtre,
Aussi blanc comme un sac de plâtre,
Aussi gris qu'un foyer cendreau,
Et noir comme un beau diable ou deux.

Triboulet avait un rival plus redoutable à la cour de François Ier : c'était un nommé Villemanoche, qui, dit Pasquier dans ses lettres, "ne péchait en toutes les fonctions de son entendement, sinon lorsqu'il entra sur l'espoir de ses mariages, estimant qu'il n'y avait grande princesse qui ne fût enamourée de lui."

Villemanoche, à Porigine duquel Clément Marot consacra un *cheur de folie*, avait dressé une généalogie imaginaire, où il faisait descendre ses ancêtres, appelés les *Pichelins*, de toutes les familles souveraines de l'Europe : armé de cette curieuse généalogie, qui est aujourd'hui conservée parmi les manuscrits de la Bibliothèque impériale (fonds Colbert), vêtu d'une longue robe de docteur, il allait, quêtant une femme, auprès des grandes héritières de la cour, et cherchait à leur démontrer par ses harangues que la France était intéressée à perpétuer la *race pi h-line*.

"Brusquet a été le premier homme pour la bouffonnerie qui fut jamais, dit Brantôme, qui lui a donné place parmi ses *Hommes illustres*, et nul ne lui pourrait être comparé, fut pour le parler, fut pour le geste, fut pour écrire, fut pour les inventions, bref pour tout, sans offenser ni déplaire." Brantôme dit encore que, si l'on eût songé à recueillir tous les *bons mots*, *c. ntes*, *traits* et *tours* de Brusquet, on eût fait un très-gros livre. "Et jamais il ne s'en vit de pareils, ajoute-t-il ; et n'en déplaise à Pinan, à Arlot, ni à Villon, ni à Ragot, ni à Morel, illustres et passés maîtres dans l'art de *folier*."

Les anecdotes que Brantôme, Bouchet et Tabourot ont rassemblées pour la gloire de Brusquet prouvent, en effet, que ce bouffon célèbre avait l'esprit moins fécond en reparties spirituelles qu'en stratagèmes comiques, qui, deux siècles plus tard, furent remis en honneur à l'occasion du poète Poinssinet, et fondèrent en France une espèce de métier facétieux, exercé d'office par les mystificateurs.

Le nom de Brusquet semble une qualification du caractère et de l'humeur du personnage qui le portait : la vivacité de ses facéties et de ses *imaginations folâtres* fut probablement Porigine de ce surnom, dérivé du mot italien *brusco*, qui a fait *brusques* en français, lorsque notre langue, qui s'était *grécisée* et *latinisée* au quinzième siècle, s'italianisa sous l'influence des Médicis.

Au reste, il n'est pas étonnant que ce Brusquet, que Brantôme nous a montré dans la compagnie de ses *grands capitaines*, ait vu son nom, appliqué à la désignation des gens qui lui ressemblaient, devenir un adjectif reconnu par l'Académie, comme on avait déjà emprunté à Villon le substantif *villonnerie*, et à Caillette le verbe *cailletter*.

Brusquet eut, en outre, pour postérité une multitude de petits chiens hargneux et criards, lesquels étaient de la famille du chien de M. Dimanche, à qui don Juan, dans la pièce de Molière, dit plaisamment : "Et votre petit chien Brusquet, grondait-il toujours aussi fort, et mord-il toujours bien aux jambes les gens qui vont chez vous ?"

Dans l'année 1536, lorsque François Ier faisait ravager la Provence pour recevoir l'Empereur, qui s'avançait vers Lyon avec une armée victorieuse, l'armée française, retranchée derrière les fossés de son camp, sous les murs d'Avignon, souffrait des maux qu'on avait préparés à l'ennemi, manquant de vivres et s'affaiblissant par les pertes que lui causaient journellement la désertion et les maladies épidémiques : le quartier des Suisses et des lansquenets était surtout frappé de mortalité. Un jeune Provençal y arriva ; il se donnait pour médecin et promettait des cures merveilleuses, qu'il avait la précaution de faire payer d'avance ; il trouva un prodigieux débit de ses *recipes*, de ses remèdes et de ses onguents ; mais il tuait impitoyablement tous les pauvres diables que la nature ne se chargeait pas de guérir.

Le connétable de Montmorency, qui, chaque matin, après avoir entendu la messe, *donnait généralement audience à chacun de ceux qui avaient affaire à lui*, dit Du Bellay, et se promenait dans le camp avec les capitaines, *parlant sur le chemin à un us et puis à d'autres*, apprit les terribles effets des médecines du charlatan, accusé par ceux de ses malades qui étaient encore en état de se plaindre. Le connétable ordonna au prévôt de mener pendre ce malavisé docteur, vêtu de la robe qu'il avait usurpée.

Le Dauphin Henri, que le roi envoyait au camp d'Avignon, rencontra le cortège du patient, qui lui demanda grâce le plus joyeusement du monde ; le Dauphin, riant aux éclats, se fit instruire des motifs de la sentence qu'on allait exécuter.

"Pourquoi, méchant garçon, as-tu mis à mort plus de Français que ne saurait faire l'Empereur dans sa plus grande furie ? lui dit le Dauphin, favorablement disposé par les grimaces et les plaisanteries du faux médecin.

"—Monseigneur, répondit gravement le condamné, en bonne foi, ceux-là qui sont morts se plaignent-ils de ma pharmacopée, et ne sont-ils pas bien guéris de la fièvre à perpétuité ?"

Henri, qui aimait les saillies, pensa que l'homme capable de *g. usser*, la corde au cou, serait un vrai bouffon du roi quand on lui ôterait la crainte de perdre terre et de danser la danse des pendus, comme on appelait alors le supplice patibulaire. Le Dauphin accorda donc la vie à ce *g. l. n.*, sous la condition qu'il renoncerait à la médecine ; et Brusquet, en quittant son déguisement funèbre, prit la livrée de ce nouveau maître, moins dangereux à servir qu'Esculape : de ce moment, Brusquet remit à sa langue le soin de sa fortune.

Brusquet suivit celle du Dauphin, qui ne renonça pas à rire en devenant roi de France. Brusquet avait commencé par être valet de la garde-robe du prince : il fut bientôt nommé valet de chambre, titre qu'il partageait avec les premiers poètes du temps, Clément Marot, Bonaventure Des Periers et Ronsard. Brusquet ne se contenta pas de cette charge honorifique, accompagnée d'une pension et de présents qui dépendaient de la générosité ou plutôt de la bonne humeur du roi : il obtint à ferme la poste de Paris, qui valait à cette époque, *tout ce qu'on veut*, dit Brantôme, "car il n'y avait point pour lors nulles coches de voitures ni de chevaux de relais."

Brusquet fit de gros bénéfices en peu de temps, et agrandit tellement l'importance de cette poste, qu'il eut jusqu'à cent chevaux dans ses écuries : ce fut par allusion à ses cent chevaux, qu'il s'intitulait d'ordinaire "capitaine de cent chevaux-légers," de même que plus tard le riche partisan Sébastien Zamet s'attribua orgueilleusement le titre de "seigneur de dix-sept cent mille écus."

(A continuer.)